

castoreum, les reins des flocs marins, la graisse du pourceau, du bléreau, de Poie, du canard & plusieurs autres animaux; la fiente de vache, du chien, de la fouri, du lezard & de plusieurs autres, leurs os, leur peau, leurs excrescences, leur poil, leur urine, leur sueur, & généralement tout ce qui dépend du corps des animaux.

Par les minéraux, j'entens tous les métaux, les demi-métaux & les métalliques, toutes les espèces de terre & de bols, toutes les pierres de marbre, les cailloux, les porphyres, les jaspes, les cristaux, les hyacinthes, les émeraudes, les saphirs, les grenats, les améthystes, les diamans, & toutes les pierreries; les soufres, les vitriols, les aluns, le sel gemme, le sel marin, l'eau, la pluie, la neige, la glace, la grêle, les pierres de foudre, la rosée, plusieurs mannes, le plâtre, la chaux, la brique, l'huile petrole, l'ambre gris, le blanc & le jaune, le jayet, le charbon de pierre & tous les bitumes; le talc, les craies, le bismuth, le zinck & toutes les marcassites; la terre ordinaire, le sablon, l'argille, & généralement tout ce qui se tire des entrailles de la terre & de la mer, ou qui est descendu de l'air & qui n'est pas animé. Il y en a qui ajoutent les coraux & les éponges; d'autres veulent que ce soient des plantes; mais ces matières appartiennent au règne animal.

CHAPITRE X.

De la faculté des Médicamens.

ON peut définir la faculté des Médicamens, un accident propre & inséparable, duquel dépend leur action; en sorte qu'on peut dire que les facultés des médicamens ne peuvent être bien connues que par l'action. On reconnoît trois facultés dans le médicament, l'alternative, la purgative & la corroborative: la première se connoît par l'altération manifeste qu'elle donne à nos corps; la purgative en fait sortir les mauvaises humeurs, ou en les évacuant par les voies ordinaires, ou par les pores de la peau, comme font les diaphorétiques, ou par les urines comme font les diurétiques. La faculté corroborative est celle qui fortifie & conserve tout le corps, ou quelqueune de ses parties par des remèdes propres & spécifiques.

On attribue trois facultés au médicament: la première, que les Anciens ont estimée élémentaire, ne doit être attribuée qu'aux principes dont ils sont composés; c'est celle qui suivant leur opinion échauffe & refroidit, humecte & sèche, tantôt obscurément au premier degré, tantôt manifestement au second, tantôt violemment au troisième, & tantôt extrêmement au quatrième. On donne encore à chaque degré un commencement, un milieu & une fin qui marque le plus ou le moins de chaleur ou de froideur, d'humidité ou de sécheresse.

Les qualités secondes sont les productions des premières; car le propre de la chaleur est d'ouvrir, de raréfier, d'atténuer, d'attirer, &c. Le propre du froid est d'incrasser, d'épaissir, de boucher, de repousser, &c. Le propre de l'humide est d'humecter, de ramollir, &c. Le propre du sec est de rendre compacte, d'endurcir, d'attirer les humidités, &c.

Les qualités troisièmes sont cachées, & nous ne pouvons les connoître que par l'expérience.